



News Business

Magazine d'information de Nivelles Entreprises

n° 141 / Janvier 2018
Trimestriel - Premier Trimestre 2018
Bureau de dépôt : 7181 FELUY
Numéro d'agrément : P601152



PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

2018. Let's start !

AGENDA :

Tribunes : (rdv12h15)

- 18/01** : WOOH et ses différents acteurs:
CC LEX, PL RIGAUX Architectes
22/02 : Cerpan & Novoffice
15/03 : Shopping Nivelles à
« La Vie parisienne »

Petits-déjeuners : (Cap Innove 8h30)

- 23/01**: Closing :
« Suis-je prêt pour passer la main ? »
01/02 : Egregoria :
« Leadership et intelligence collective »
20/03 : Avocats Janssens & Associés :
« Les responsabilités du dirigeant
d'entreprise dans l'entreprise en difficulté ».

Jean-François Briet

GP Auto Mobile a le vent en poupe !



Thierry Lewalle

Global Concept : un succès feu d'artifice !



Dimitri Balleriaux

La piscine de Nivelles
a de beaux jours devant elle !





édito

Chers membres,
Chers amis,

Avant toute chose, le Conseil d'Administration de Nivelles Entreprises vous souhaite une excellente année 2018 ! Santé, bonheur et prospérité !

Nous tenons à vous remercier pour votre soutien tout au long de l'année écoulée. Votre présence de plus en plus fréquente aux événements témoigne de votre enthousiasme. Ce qui, bien sûr nous ravit et nous motive à mettre tout en œuvre pour vous permettre de continuer à nouer un maximum de contacts commerciaux et de synergie professionnelle via les nombreuses activités prévues durant cette nouvelle année.

Nous vous invitons à consulter notre site et à y découvrir les différentes activités proposées. Activités auxquelles vous pouvez déjà vous inscrire en ligne.

Le « NewsBusiness » déposé trimestriellement dans votre boîte aux lettres évolue également. Notre souhait via ce canal est de vous apporter encore plus de contenu et d'informations tant sur nos sociétés membres que sur d'autres sujets d'actualité. Si vous désirez y insérer un article (légal, économique, écologique, environnemental,...) une information, une annonce, une offre, n'hésitez pas à nous le faire savoir car ce magazine est avant tout le vôtre !

2018 verra une grande remise en ordre de la signalisation dans le Zoning Nivelles Sud.

Nous espérons vous retrouver aussi nombreux tout au long de l'année. N'hésitez surtout pas à nous solliciter, nous sommes là pour cela.

A très vite,

Cédric Dewitte
Président Nivelles Entreprises

Nivelles Entreprises.
Egalement et surtout une ambiance
décontractée au sein de notre association.
Merci Père Noël Gerard !



AGENDA :

Tribunes : (rdv12h15)

18/01 : WOOH
et ses différents acteurs:
CC LEX, PL RIGAUX Architectes

22/02 : Cerpan & Novoffice

15/03 : Shopping Nivelles à
« La Vie parisienne »

Petits-déjeuners : (Cap InnoVe 8h30)

23/01: Closing : « Suis-je
prêt pour passer la main ? »

01/02 : Egregoria :
« Leadership et
intelligence collective »

20/03 : Avocats Janssens &
Associés : « Les responsabilités
du dirigeant d'entreprise dans
l'entreprise en difficulté ».

Prochaine parution : Avril 2018

Contact : karine.leemans@nivelles-entreprises.be





I ♥ Challenge

Sports Entreprises Nivelles

Informations & Inscriptions:

Nivelles Entreprises www.nivelles-entreprises.be

Karine Leemans - karine.leemans@nivelles-entreprises.be

067 88 36 74

Organisateurs:

Argayon www.argayon.com

Xavier Daufresne - xavier.daufresne@argayon.com

0475 41 32 75

CABW www.cabw.be

Bernadette Hamblenne - bhamblenne@hotmail.com

0495 89 88 59

Ecole de natation Nivelles www.enn.be

Didier Rousseau - info@fastsports.be

0495 71 38 80

Ecole nivelloise Aikido www.shizendojonivelles.be

Luc Patriarache - lucpatriarache@skynet.be

067 21 80 50

Kayak Club www.kayak-club-charleroi.be

André Haveraels - mnpirnay@skynet.be

0497 64 47 71



**Les inscriptions
sont déjà ouvertes !
Découvrez nos
possibilités de partenariats !**





Jean-François Briet

GP Auto Mobile a le vent en poupe !

Situé Rue de la Science, sur le site du zoning sud, depuis juin 2016, le garage GP Auto Mobile connaît un succès grandissant.

A l'époque, les établissements Deville faisaient environ 150 voitures neuves par an. Aujourd'hui, GP Auto Mobile en réalise environ 500. C'est dire la marge de progression effectuée !

Une belle évolution pour la concession

Le garage Peugeot a clairement connu un gros coup d'accélérateur depuis son déménagement il y a un an et demi : « Ca a donné un gros coup de fouet à l'activité en général, commente l'administrateur délégué Jean-François Briet. L'ensemble de services a été impacté par cette nouvelle visibilité, ce nouvel outil de travail qui est dans les normes de ce que le client est en droit d'attendre aujourd'hui, en terme de modernité, de facilités de parking, etc. »

GP Auto Mobile possède deux concessions, une à Nivelles et une à Court-Saint-Etienne. Un troisième site se situe par ailleurs à Corbais, il s'agit de l'activité carrosserie : « nous avons fait le choix d'avoir une carrosserie centralisée pour nos deux sites. Il s'agit d'une carrosserie toutes marques. Elle n'est donc pas forcément identifiée

Peugeot, elle l'est pour tout véhicule et compagnie d'assurance », précise Jean-François Briet.

Leur magnifique show-room permet d'exposer toute la gamme, même celle des utilitaires, afin que la clientèle puisse découvrir l'ensemble des véhicules neufs : « Nous avons un parc de véhicules d'occasion assez généreux, des ateliers à la pointe du dernier cri en terme d'éclairage, de confort pour les personnes travaillant dans l'entreprise. Nos espaces permettent une visibilité et une transparence totale pour le client ». La concession dispose par ailleurs d'un car wash à usage interne pour le client.

Services proposés

Vente de véhicules neufs, d'occasion, ou pour les professionnels, GP Auto Mobile propose une multitude de services à sa clientèle et met un accent important sur la partie utilitaire : « nous avons toujours beaucoup d'utilitaires disponibles car il y a une vraie demande. La proportion de vente de ces véhicules est souvent très importante sur nos stocks. Que ce soit pour les indépendants ou de plus grosses sociétés ayant des besoins, le client peut disposer d'un véhicule immédiatement afin de ne jamais être privé de son outil de travail ». Idem lorsqu'un client vient en entretien pour la maintenance ou la

réparation de carrosserie, il disposera d'un véhicule de remplacement.

Un joli succès pour les véhicules neufs

L'année 2017 a été très riche pour GP Auto Mobile qui a vu la naissance de deux nouveaux modèles : la 5008 et la nouvelle 308. « Deux nouveautés en un an c'est assez rare pour une marque. Et nous en aurons encore au moins deux cette année-ci ! » annonce fièrement son administrateur délégué. Voilà le signe que la marque Peugeot continue à se renouveler, une marque qui n'a jamais été aussi jeune, aussi dynamique et empreinte de la demande du client. La norme d'aujourd'hui est dans les véhicules un peu plus hauts, avec une visibilité un peu différente, il s'agit de la gamme SUV (dans la tendance d'un 4x4 met qui reste avec 2 roues motrices, et un moteur traditionnel dans le respect des émissions de CO2, tant par rapport à la demande du client qu'à la demande de nos villes.

« Notre gamme est bien positionnée avec des produits très alléchants qui plaisent énormément aux clients. Cela se voit sur les routes, nous avons une empreinte importante de nos véhicules un peu partout », se réjouit Jean-François Briet.

Le salon de l'auto

Dès le 12 janvier, le salon de l'auto



ouvrira ses portes à Bruxelles. L'occasion pour GP Auto Mobile de faire de belles conditions, même si elles ont lieu toute l'année, notamment pour les professionnels. « Après, nous avons des actions un peu plus spécifiques sur certaines voitures de stock. Il y a différentes promotions aussi sur les différents taux de financement, les taux de leasing plus attractifs pour les professionnels. Nous proposons également pour le particulier des remises intéressantes ce mois-ci sur le salon de l'auto, notamment sur les options pour les particuliers.

La présence de GP Auto Mobile au sein de Nivelles Entreprises

« Nous avons de très bons liens avec les entreprises de Nivelles. Je pense que quelque part, le succès de Nivelles Entreprises, c'est justement ces formes d'échange entre les différentes sociétés, le fait de se voir aussi de manière régulière sans imposition. S'immerger au cœur des entreprises permet de mieux découvrir toutes les possibilités des sociétés nivelloises, c'est enrichissant de pouvoir s'échanger des informations et de voir ce que nos voisins réalisent ».

De nombreux projets sur la table

GP Auto Mobile a encore de grandes choses à réaliser dans les prochains mois et années, même si l'évolution de la concession est importante par rapport à la situation d'avant. « Certaines choses doivent à présent se mettre en place au sein du groupe pour Peugeot et Citroën, avec des fusions, des rachats, des associations qui doivent se créer entre les différents points de vente, explique Jean-François Briet. Tout cela est sur la table avec ce même objectif d'évoluer tout en gardant la partie qualitative pour le client. C'est ce qui fera le succès de demain ! »

GP Auto Mobile

Rue de la Science, 8
1400 Nivelles
Tél. : 067 21 36 26
Fax : 067 21 84 78
gpautomobile.nivelles@peugeot.be



Une tribune rutilante et rugissante

C'est dans le nouveau show-room de GP Auto Mobile que notre association a été accueillie pour sa tribune du mois d'octobre. C'est l'équipe de Jean-François Briet qui nous a présenté l'ensemble des services et des projets de la concession au Lion.



Thierry Lewalle

Global Concept : un succès feu d'artifice !

Depuis plus de 20 ans, la société nivelloise met en lumière les plus grands centres commerciaux et autres espaces publics du monde entier en les illuminant de mille feux. Au fil des années, Global Concept s'est forgé une large et solide réputation dans le design et la fabrication d'illuminations et de décors de fêtes !



Une brillante croissance

Créée en 1996 par Thierry Lewalle, ingénieur de Solvay, la société Global Concept s'occupe au départ de la création, de la fabrication et de l'installation des produits d'illumination et de décoration dans des centres commerciaux à travers la Belgique pour la période des fêtes. Une petite partie des activités consiste alors à la vente de produits dans la distribution en Belgique. Thierry Lewalle s'associe en 1997 à Andrea Pisaneschi, architecte de formation, afin de développer la société.

Quelques années plus tard, l'entreprise décide de réorganiser ses activités et se concentre davantage sur la créativité, la fabrication et la distribution des produits auprès de

professionnels du secteur (décorateurs, électriciens, etc). La société connaît alors rapidement un bel essor et élargit ses activités à l'étranger.

Grâce à son studio interne, Global Concept dessine des produits exclusifs, de petite, moyenne et grande envergure, qui illumineront et décoreront des rues et des villes, des centres commerciaux, des aéroports ou tout autre lieu public dans le monde entier. Ce sont ces produits de haute qualité qui font de Global Concept un acteur clé dans le secteur. Récemment, lors des fêtes de fin d'année 2017, la société nivelloise a décoré, entre autres, Mall of the Emirates à Dubaï. Elle a aussi réalisé un partenariat avec l'agence artistique IMPS pour réaliser une décoration de

Noël « Schtroumpfs ». A Nivelles, Global Concept a également fourni des décorations pour l'événement Viva for Life sur notre belle Grand-Place.

Un chiffre d'affaire en croissance constante

La part du chiffre d'affaire à l'exportation de Global Concept (Europe comprise) est passée de 42% en 2007 à 76% en 2015 (et ce, malgré un contexte économique difficile depuis 2008 dans plusieurs pays européens et une concurrence internationale féroce installée depuis de nombreuses années dans le secteur). Dans le même temps, Global Concept élargit ses secteurs d'activité en proposant non seulement ses produits à des professionnels de la décoration et de l'installation mais aussi aux acteurs de la distribution,



via la gamme de produits Light Creations.

Aujourd'hui, l'entreprise florissante emploie une trentaine de personnes sur le site de Nivelles et compte une dizaine collaborateurs internationaux. Cela permet à Global Concept de servir avec succès des clients à travers toute l'Europe – incluant la Russie – mais aussi en Australie, en Afrique du Sud, au Moyen-Orient, au Canada, aux Etats-Unis et en Amérique du Sud.

Avec ses entrepôts de stockage qui s'étendent sur plus de 14000m² et un espace showroom de près de 1500m² dans lequel sont exposées une grande partie des produits et réalisations, la société accueille régulièrement des visiteurs du monde entier.

LA référence en matière de décoration et d'illumination festive

Global Concept est désormais reconnue sur le plan international comme un acteur important dans le secteur. Sur ce marché de niche, rien n'est laissé au hasard. Toujours à la pointe de l'innovation, la société nivelloise enrichit chaque année son offre de nouveaux thèmes qui égayeront de radieuses lumières les centres commerciaux du monde entier. Ses équipes sont d'ailleurs à pied d'œuvre dès à présent pour préparer Noël 2018 et mettre des paillettes plein les yeux des petits et des grands !

Global Concept

Rue Buisson aux Loups 7
1400 Nivelles
T.067 87 87 50
www.globalconcept.com
info@globalconcept.com



Une tribune de mille feux

S'il est une vitrine flamboyante de Nivelles, c'est bien celle de Global Concept. Spécialisé dans la décoration lumineuse, c'est dans leur show-room scintillant que Nivelles Entreprises a été accueilli pour sa tribune de novembre.

La Hagouille



Dimitri Ballériaux

La piscine de Nivelles a de beaux jours devant elle !

Les nivellois ont dû s'armer de patience, mais ils ont finalement été récompensés. Trois ans et demi de travaux ont en effet été nécessaires pour la rénovation de notre piscine publique. Une chose est certaine : ça valait le coup puisque grâce à son infrastructure flambant neuve, elle est désormais l'une des plus modernes de Wallonie et connaît un très beau succès !

Des équipements ultra modernes

Depuis sa réouverture début septembre, la piscine de Nivelles fait des heureux chaque jour, tant du côté des particuliers, que des écoles et des clubs de sport. Il faut dire qu'elle a de quoi séduire : une eau à 28 degrés, un air ambiant à 32 degrés, des cuves à débordement en inox bénéficiant d'une luminosité accrue, de grandes baies vitrées, mais aussi une acoustique anti-résonnance, un éclairage LED et une cafétéria des plus accueillantes ! Sans oublier les panneaux photovoltaïques qui permettent des économies d'énergie et qui servent aussi de stores, évitant le rayonnement solaire direct.

Bref, vous l'aurez compris, cette piscine est équipée des technologies dernier cri ! Elle dispose par ailleurs

d'un système de détection automatique de risque de noyade, comme nous l'explique Dimitri Ballériaux, directeur de la Maison des Sports de Nivelles : « Ce système comprend une série de caméras installées au plafond de la piscine, mais aussi des caméras aquatiques placées dans le bassin, elles balayent toute la piscine et permettent de cette manière de scanner le bassin en 3D en temps réel ». Un logiciel analyse ensuite les images, et en cas d'anomalie, il déclenche une alarme : « Notre équipe de maîtres-nageurs est alors immédiatement prévenue et peut intervenir sur le champ pour sauver un nageur en détresse ».

Les vestiaires quant à eux sont plus nombreux qu'auparavant et équipés d'un système d'ouverture et de fermeture sécurisé, « plus besoin de bracelet, désormais les casiers s'ouvrent à l'aide d'un code électronique », souligne Dimitri Ballériaux. Notons aussi que le bâtiment est adapté aux personnes à mobilité réduite.

Une école de natation de qualité !

La piscine a désormais sa propre école de natation, c'est un point très important pour toutes les personnes qui souhaitent suivre des cours collectifs ou privés. Les cours extra (aquagym, aquabike) et

autres animations en journée et en soirée sont par ailleurs dynamisés pour les jeunes, les aînés et les seniors. L'organisation de stages se fait également durant les vacances scolaires, tout comme les anniversaires de vos enfants.

Une piscine écologique

Grâce à un nouveau système d'épuration et d'économie de l'eau, mais également à la diminution de concentration en chlore, la qualité de l'eau est véritablement exceptionnelle ! « C'est un tout nouveau système composé d'une cuve-tampon, avec un filtrage par micro-billes de verre » Les nageurs soulignent aussi le plaisir de nager sans la moindre odeur de chlore.

Selon notre bourgmestre, Pierre Huart, la rénovation aura coûté 9 millions et demi d'euros, dont une bonne moitié assurée par un subside régional.

Une rénovation à la pointe pour la Piscine de la Dodaine qui attire chaque jour un public de plus en plus nombreux !

Piscine de la Dodaine

Avenue Jules Mathieu 1,
1400 Nivelles
www.nivelles-maisondessports.be



Du neuf chez EASI

Chez EASI, nous mettons tout en oeuvre pour offrir une qualité de services et une satisfaction client d'un niveau très élevé. C'est pourquoi nous investissons continuellement dans notre infrastructure, nos collaborateurs et nos compétences.

Par la présente, j'ai l'immense plaisir de vous informer que EASI a racheté la société gantoise INTO IT Systems & Security. INTO IT est active dans les domaines de la sécurité informatique et du Cloud. Cette acquisition fait également partie intégrante de notre stratégie visant à continuer notre croissance en Flandres.

INTO IT, créée en 1998, est aujourd'hui une entreprise de 13 employés qui compte une centaine de clients. Ce rachat nous permet d'accélérer le développement de notre cellule dédiée à la sécurité informatiques et de renforcer notre position sur le marché. Nos deux sociétés disposent de vastes compétences en matière de cloud et de sécurité, de belles synergies pourront donc être mises en place. Nous sommes convaincus que nos expertises combinées nous permettront de vous offrir toujours plus de valeur ajoutée.

Dans les mois à venir, EASI déménagera ses bureaux gantois dans les locaux de INTO IT. Situés à Oosterzele, ceux-ci serviront de point de chute pour nos clients basés en Flandres orientale et occidentale.

Pour plus d'informations sur INTO IT, rendez-vous sur leur site web.

Jean-Michel Block

Managing Partner

Bel: +32 67 28 10 05

jm.block@easi.net - www.easi.net

Nivelles Entreprises se jette à l'eau !



Tribune de décembre oblige, la Ville de Nivelles a été mise à l'honneur. C'est à la piscine de Nivelles, récemment inaugurée, que s'est déroulé notre lunch de fin d'année. Dimitri Ballériaux, le directeur, nous a présenté les grandes étapes de la construction de ce bel édifice.

Un espace moderne et durable permettant d'accueillir les écoles, les amateurs de nage et les clubs aux passions aquatiques. Il ne vous reste donc plus qu'à vous jeter à l'eau.

Sanctions alourdies en cas de non-dépôt des comptes annuels

La plupart des entreprises belges sont tenues de publier leurs comptes annuels en les déposant auprès de la Centrale des bilans de la Banque nationale. Ce dépôt doit en principe avoir lieu dans les sept mois de la clôture de l'exercice comptable auquel se rapportent les comptes et dans les 30 jours suivant leur approbation par l'assemblée générale.

Outre des sanctions financières (suppléments tarifaires et amendes fiscales), la radiation de la Banque-Carrefour des Entreprises ou la mise en cause de la responsabilité de ses dirigeants, une société qui n'aurait pas déposé de comptes annuels pendant trois exercices successifs pouvait voir sa dissolution prononcée par le tribunal, et ce à la demande de tout intéressé ou du ministère public. Il était fréquent que le tribunal octroie à la société un délai pour régulariser la situation et procéder au dépôt des comptes annuels manquants, ce qui lui permettait d'éviter la dissolution.

Nouveau régime plus strict

Les règles ont récemment été durcies. Depuis le 12 juin 2017 (date d'entrée en vigueur de la loi du 17 mai 2017), la dissolution peut en effet être demandée en justice beaucoup plus rapidement qu'avant : une telle demande peut être introduite dès l'omission de la publication d'un seul exercice, à l'expiration d'un délai de sept mois suivant la date de clôture de l'exercice comptable.

L'initiative d'une demande en dissolution appartient toujours au ministère public ou à toute partie intéressée (créanciers de la société, actionnaires, voire-même concurrents). A présent, la chambre d'enquête commerciale qui est en charge du suivi d'une entreprise en difficulté peut également transmettre d'initiative le dossier au tribunal si elle constate que l'entreprise reste en défaut de déposer ses comptes annuels.

Est-il ensuite encore possible de régulariser la situation ?

Tout dépend de qui a pris l'initiative

d'introduire la procédure de demande de dissolution.

S'il s'agit du ministère public ou de tout intéressé, la loi prévoit que la société se verra accorder d'office un délai de régularisation de trois mois au moins, afin de lui permettre de déposer ses comptes. Dans ce cas de figure, le tribunal ne pourra donc prononcer une éventuelle dissolution qu'à l'expiration de ce délai minimum de trois mois.

Si c'est à l'initiative de la chambre d'enquête commerciale que la procédure en dissolution a été introduite, l'octroi d'un délai de régularisation par le tribunal est facultatif. Le tribunal pourra notamment prononcer immédiatement la dissolution de la société :

si celle-ci a été radiée de la Banque-Carrefour des Entreprises ;
si malgré deux convocations à trente jours d'intervalle, elle n'a pas comparu devant la chambre d'enquête commerciale ;
ou si ses dirigeants ne disposent pas des compétences requises en matière de gestion ou des qualifications professionnelles.

Liquidation de la société

Le tribunal peut ensuite soit prononcer la clôture immédiate de la liquidation, soit désigner un liquidateur pour ce faire. A l'issue des opérations de liquidation, le tribunal prononcera la clôture de celle-ci.

La loi du 17 mai 2017 a introduit une autre nouveauté puisqu'elle permet de présent au tribunal de prononcer la dissolution pure et simple de la société (et donc sans liquidation) lorsqu'aucun intéressé ne demande la désignation d'un liquidateur.

Dans cette hypothèse de « liquidation sans liquidateur », n'importe quel intéressé pourra encore demander au tribunal, pendant un an, la désignation d'un liquidateur.

Si aucune demande de ce type n'est formulée dans ce délai d'un an, les dettes de la société seront considérées d'office comme irrécouvrables, ses actifs reviendront de plein droit à l'Etat et sa liquidation sera clôturée.

Conclusion

L'absence de dépôt des comptes annuels ou le non-respect du délai de

dépôt (très fréquent dans la pratique) peut avoir des conséquences graves tant pour la société que pour ses dirigeants. La nouvelle législation vient encore d'alourdir les sanctions prévues dans un tel cas.

Le délai de régularisation permettra souvent aux entreprises n'ayant pas pu déposer à temps leurs comptes annuels, mais soucieuses de se mettre en ordre, d'éviter une dissolution. La probabilité pour elles de faire rapidement l'objet d'une procédure judiciaire en dissolution (avec tous les frais que cela engendre) risque cependant d'être plus élevée à l'avenir.

Si la nouvelle réglementation peut sembler fort stricte, il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit avant tout d'un outil visant à mieux lutter contre les sociétés dormantes et à garantir une saine concurrence. Tout bénéfice donc pour les entreprises qui « jouent correctement le jeu ».

Si vous êtes confrontés à un débiteur ou à concurrent qui reste en défaut de déposer ses comptes annuels et que vous souhaitez initier une procédure en dissolution judiciaire à son encontre, ou si vous-mêmes n'avez pas pu déposer vos comptes à temps et faites l'objet d'une telle procédure, prenez contact avec votre avocat qui pourra vous assister dans le cadre d'une procédure en dissolution.



Christophe Chardon | Avocat

Avenue du Centenaire 120
1400 Nivelles

Tél : 067 70 00 50
Fax : 067 70 00 59
christophe.chardon@cc-lex.be
www.cc-lex.be

Cabinet secondaire
Impasse du Pré 3 - 1040 Bruxelles

Focus membres

FACT GROUP

Créé en 2001, FACT GROUP opère dans le secteur de la sécurité (service de gardiennage, protection rapprochée, accueil, réception et support logistique), ainsi que dans la formation reliée à ces activités. Le groupe construit par Yves Bastin pèse 27,5 millions d'euros de chiffre d'affaires et emploie plus de 750 personnes.

FACT occupe la quatrième place dans le secteur des services de gardiennage/security en Belgique (la première belgo-belge !). Son capital est entièrement détenu par des actionnaires belges, ce qui le distingue de ses trois concurrents principaux, dont le capital est aux mains d'investisseurs internationaux.

Tant par sa structure que par sa culture et sa philosophie, FACT a su conserver « l'esprit de la PME » qu'il était à l'origine : la proximité avec le client, l'écoute de ses attentes et la flexibilité pour réaliser ses souhaits le plus rapidement possible !

FACT Security

A. Rue de la Station 19, 1300 Limal
T. +32 (0)10 229 919
F. +32 (0)10 400 155
E. info@factgroup.be

« Vivre et travailler ensemble pour le bien-être de tous »

Telle est la philosophie de l'entreprise Canon, qui s'intitule le Kyosei.

Canon Belgium nv/sa est une filiale de Canon Europe s.a. Son siège social est installé à Diegem. La société se concentre sur deux marchés : Business Solutions (développement de produits, solutions et services IT pour

les environnements de bureau et d'impression professionnelle) et Consumer Imaging (photo, vidéo, imprimantes à jet d'encre, scanners, télécopieurs et appareils multifonctions). Parmi les engagements de Canon : la préservation de l'environnement, comme un système mondial de gestion environnementale conforme à la norme ISO14001 et applicable aux usines et organisations commerciales.

L'attention prioritaire qu'accorde Canon à la technologie est inscrite dans ses gènes. Chaque année, la société investit plus de 8% de son chiffre d'affaires dans la recherche et le développement et encourage activement l'obtention de brevets liés aux résultats de ses activités de R&D.

Canon se classe parmi les 5 premiers détenteurs de brevets au monde depuis 27 années consécutives !

<https://fr.canon.be/>

25 octobre 2017. Visite de la Collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles.

La grande dame de Nivelles n'a plus de secret pour les membres de Nivelles Entreprises. A travers une visite richement commentée, nous avons pu découvrir les sous-sols, la crypte et les grandes salles principales de notre Collégiale. Certains de nos administrateurs ont même pu se glisser dans le mur de Sainte-Gertrude. Certainement de bon augure pour les affaires. Une visite ponctuée par une dégustation de bières au Palais du Houblon.





The Meaning of Life

Qui sommes-nous? Quels horizons s'ouvrent à nous ? Quels sont notre rôle et notre engagement dans l'évolution de notre société ? Donnons-nous le meilleur de nous-mêmes ? Pour qui ? Pour quoi ? Une adéquation entre nos valeurs personnelles et celles portées par notre job est-elle concevable ? Portons-nous un masque? Oeuvrons-nous pour un monde meilleur ? Si tout un chacun est amené à se poser ces questions dans sa vie, pourquoi nos entreprises, compte tenu de l'évolution du management, ne pourraient-elles pas également se les poser ou encourager ses employés à y réfléchir? Révolution de management ? Crise existentielle de l'entreprise ? Nécessité de se réinventer ? Ou simplement, oeuvrer pour le meilleur. Chez IBA, on y croit. La quête de sens fait partie intégrante de l'ADN de l'entreprise. Frédéric Nolf, Chief HR & Sustainability Officer de la société nous a présenté lors de l'AG de Nivelles Entreprises, sa vision du management. Une vision inspirante ! Pour une boîte qui l'est tout autant. Ici, pas de langue de bois. On pose le challenge. Et on avance. Bienvenue dans le 4.0 d'IBA.

Sh : Le 4.0 d'IBA. Nous parlons de quoi ?

F. N. : Le 4.0 est une simple question :

Comment faire pour que les choses aient du sens ? ».

Comment un projet d'entreprise peut durer et avoir un impact positif au-delà de sa propre mission ?

Comment avoir un impact positif, évidemment pour ses clients, ses employés, ses actionnaires mais également sur la société qui nous entoure, notamment à travers la démarche environnementale et de durabilité. Cette dynamique a toujours été présente dans notre ADN. Notre fondateur, Yves Jongen - qui pour la petite histoire a été le premier habitant de

Louvain-la-Neuve - était professeur à LLN. En 1986, parti aux Etats-Unis travailler un temps, il invente un accélérateur de particules, un cyclotron avec un nouveau design et moins consommateur d'énergie. Soupçonnant le potentiel commercial, il décide de créer son entreprise et a, à ce moment une réflexion tout à fait étonnante. Il se demande : « Comment ai-je pu inventer cela ? » Sa réponse a été : « Grâce aux études que j'ai pu entreprendre et au pays qui a permis que je les suive jusqu'au bout. » Il décide dès lors de revenir en Belgique créer IBA, pensant que s'il crée des emplois, il est normal que cela revienne

dans le pays qui a permis son développement initial. Le concept de durabilité était donc, peut-on dire, déjà présent à l'esprit du fondateur.

Depuis lors, IBA a connu l'évolution qu'on lui connaît. Avec ses hauts et ses bas comme toutes sociétés. Des moments de gloire. Des moments de difficultés. Mais toujours avec cette même question : Quel sens peut-on donner à notre propre mission d'entreprise ?

Sh : IBA veut-il changer le modèle du management ?

F. N. : J'ai le choix, l'envie et le devoir de ne pas perpétuer des systèmes de management qui ne conviennent plus. Les grands principes de base de management datent d'une époque qui a inévitablement changé. Il est temps de remettre les modèles en question. Pour l'anecdote, le boss d'une énorme boîte française du CAC40 vient d'introduire la méditation dans sa boîte. Voulant casser le stéréotype des équipes en permanence stressées et travaillant à flux tendu, il pense que la méditation peut les aider. Nous le pensons également, même si ce n'est qu'un exemple.

Sh : On parle également de « purpose » chez IBA ...

F. N. : C'est la question du sens de nos actions. Pas pour soi. Mais pour la société. C'est une démarche très fédératrice. Cela porte les gens. Chez IBA, nous oeuvrons tous les jours pour la vie. Nous développons des solutions de protonthérapie. Nous sommes au coeur de l'humain et de sa souffrance. Pour certains types de cancers, et pour certains types de personnes, cela va leur permettre d'améliorer leur qualité de vie ou de simplement déjà pouvoir se projeter dans un futur. Qu'y a-t-il de plus fort pour porter une entreprise ? Le succès d'IBA, c'est peut-être cela. C'est peut-être simplement le fait d'avoir réussi à placer l'humain au coeur de la technologie. Nous avons des génies de très haut vol chez IBA et ce, dans toutes sortes de domaines. Quand ils oeuvrent de surcroît, pour une cause aussi grande que celle de « sauver l'humain », ... cela donne du sens à notre vie. C'est cela le « purpose ».

Dès lors, une question est inévitable : Quand on conduit nos enfants à l'école le matin en espérant un monde meilleur pour eux, que faisons-nous pour rendre ce monde meilleur lorsque l'on franchit la porte de notre boulot ? Nous nous devons de trouver une réponse. Nous devons chacun de nous, prendre cette responsabilité d'oeuvrer pour un monde meilleur. C'est de là qu'est né notre réflexion chez IBA. En tant qu'acteur économique, nous avons notre responsabilité également. IBA a très vite été conscientisée aux problèmes environnementaux. Nous vivons sur une planète où il faut malheureusement constater un déséquilibre entre la richesse et les standards de vie. Si nous sommes un minimum humanistes et que nous acceptons que les personnes les plus pauvres aient normalement la volonté d'améliorer leurs conditions de vie, des études ont prouvé que nous devrions dès lors diviser par six notre consommation d'énergie

afin qu'elle reste acceptable pour la planète. Dès lors, soit on s'en moque, et c'est chacun pour soi, soit on l'accepte et on oeuvre à résoudre une équation qui ne va pas se résoudre toute seule. Chez IBA, nous n'avons pas envie de rester spectateurs face à un monde qui va vers sa perte. Si on ne fait rien, la planète va devenir de plus en plus inhabitable pour l'humanité. Les changements climatiques entraînent des vagues de migrations. C'est d'ailleurs déjà le cas. Cela crée des tensions. Voire des guerres. Nous devons nous remettre en question. Et là, IBA pense que les petits ruisseaux font les grandes rivières. Nous avons tous la capacité de faire quelque chose pour stopper cela. Et nous constatons que là, la capacité humaine et la création sont sans limite.

Nous nous sommes dès lors posés quelques questions. Que sommes-nous en mesure de faire à notre niveau ? Dans notre mission, est-il légitime de polluer pour soigner des personnes atteintes de cancer ? Est-il légitime de produire du déchet radioactif pour soigner le cancer ? Nous nous devons de travailler à réduire ces pollutions, quelles qu'elles soient, au maximum. Un cyclotron a besoin d'énormément d'énergie pour fonctionner. Nous nous sommes demandés si nous ne pouvions pas réduire cette consommation d'énergie. Rien ne nous en empêche sauf nos propres limites.

Sh : Comment passe-t-on de la théorie à la pratique ?

F. N. : Nous avons démarré avec des choses très très simples. Nous avons par exemple remplacé récemment tous les gobelets plastiques destinés au café par les gobelets réutilisables. Rien de surprenant. Mais tellement efficace vu la quantité consommée. Ce qui est étonnant, c'est que, dès que la question est posée, on remarque que cela intéresse énormément de monde. Nous avons donc questionné le personnel. Et de nombreuses mains se sont levées. Des projets ont été initiés et des groupes de personnes se sont organisés de manière autonome et se sont autogérées. Et ça, personnellement, cela a été une révélation. Ce modèle de travail n'a jamais été proposé dans les écoles de management dont je venais. Nous nous sommes rendus compte que pour ce genre de projet environnemental, le meilleur point commun et le meilleur moteur de toutes ces personnes étaient la passion.

Nous avons donc laissé faire et encouragé. Nous avons fait confiance à l'intelligence collective. Nous avons donné carte blanche pour tous les projets intervenant sur l'environnemental dans la société. Et nous

n'avons pas été déçu. Nous avons vu par exemple, la naissance d'un groupe biodiversité qui gère les espaces verts autour des implantations de la société. Des prés fleuris, des potagers sont apparus. Et tout cela a rapproché les gens. D'autres se sont penchés sur la problématique des machines. Et nous avons vu apparaître des notions d'éco-design. Les critères environnementaux sont pris en compte dès la conception des machines. Pour nos chercheurs, ce ne sont que des critères supplémentaires. Ce n'est pas un problème. C'est vu comme un challenge supplémentaire. Nous avons également vu fleurir des panneaux solaires sur les toits de l'usine. Parce que trois personnes en ont mis chez eux et sont conscientisées par cette problématique, ils ont pris le projet à bras le corps chez IBA et ce sont occupés de toute leur implantation.

J'ai été surpris par toute cette énergie créée spontanément. Regrouper autour de valeurs porteuses génère un enthousiasme insoupçonné. J'ai été bluffé. C'est un modèle de management qui m'interpelle et me motive. Ce modèle peut modifier les courbes d'engagement et de motivation dans nos sociétés. Statistiquement la motivation diminue après la deuxième année d'engagement. Pourquoi ? Parce qu'on découvre petit à petit les barrières de fonctionnement de la structure. La question est donc, comment enlever ses barrières ? Nous y travaillons tous les jours. C'est en tout cas notre vision, qui, reconnaissons-le, est toujours à mettre en parallèle avec le cadre strict et obligatoire de nos missions. Nous ne vivons pas dans un monde de bisounours.

IBA a la capacité de proposer des projets porteurs. Quand Kennedy a proposé son projet « Moon Shot », il ne savait comment il allait envoyer un homme sur la lune dans les dix ans et surtout le ramener vivant, mais il savait qu'il y arriverait. Il a créé une vision tellement forte qu'il a entraîné tout le monde avec lui et ils y sont arrivés dans le délai imparti. Les grands leaders proposent des projets parce qu'ils estiment que c'est juste et que c'est bon. Ils ne doivent pas se rassurer de savoir si c'est possible. Ils y arriveront. IBA a la même démarche. Nous travaillons actuellement à un projet appelé le « Manifeste 2030 pour le développement durable ». Nous voulons mettre sur papier ce qu'IBA se doit de réaliser au niveau environnement pour 2030. Un véritable challenge. Et surtout un rendez-vous qu'IBA ne ratera pas.

iba-worldwide.com

AG
Nivelles
Entreprises

22 NOVEMBRE 2017 : Frédéric Nolf et IBA à la barre de notre AG !



Possibilité de constituer sa pension au-delà d'une carrière complète

acerta

tempo-team

« Travailler plus longtemps » est un sujet qui ne date pas d'hier sur le marché du travail. Avec la mesure approuvée par le gouvernement fédéral, il ne s'agit de rien de moins que de continuer à constituer sa pension proprement dite, même après une carrière complète. Une carrière complète n'est plus synonyme de fin de carrière.

La mesure approuvée le 23 novembre par le parlement, promet le report de la pension proprement dite. La durée de 45 ans de carrière n'impliquera plus la fin absolue de celle-ci. Dans les faits, il en allait déjà ainsi, puisque la loi n'oblige pas les gens à prendre leur pension. Seulement, il était de facto déconseillé de continuer à travailler : une fois une carrière complète atteinte, il n'était de toute façon plus question de se constituer des droits à la pension. La proposition de loi met fin à cette situation. Selon les chiffres de l'INASTI, en 2016, 800 indépendants ont pris leur pension alors que le compteur atteignait 45 ans ; 500 autres avaient même travaillé plus de 45 ans. « Si la mesure avait déjà existé en 2016, ces 500 indépendants auraient reçu une pension complémentaire pour les années prestées après 45 ans. Pour les 800 autres, cela aurait été un stimulant pour travailler encore un peu », explique Mieke Bruyninckx, responsable du domaine légal d'Acerta.

Mais la mesure n'est pas uniquement réservée à ce groupe de 1300. La question de continuer à travailler ou pas sera – tôt ou tard – de mise pour tous les indépendants qui approchent de la fin de leur carrière. Ainsi que pour les employeurs, fonctionnaires et les personnes ayant une carrière mixte

Pourquoi voudriez-vous continuer à travailler après 65 ans ?

La législation actuelle vous permet déjà de continuer à travailler après 65 ans. « Différentes raisons peuvent justifier ce choix. L'une d'entre elles est votre pension. Tout le monde ne s'est pas constitué à 65 ans tous les droits pour une pension complète. Pour y arriver, il faudrait commencer à travailler à 20 ans. La personne qui fait des études se retrouve facilement à 22 ou 23 ans avant de débiter sa carrière et arrive ainsi à 65 ans à une fraction de 43/45 ou 42/45. Si vous travaillez encore deux ou trois ans, vous arrivez quand même à 45/45. Pour toutes les années que vous prestez encore par la suite, le compteur reste toutefois bloqué à 45/45. Et pour les personnes de 65 ans qui avaient commencé à travailler à 20 ans ou plus tôt, la possibilité de continuer à se constituer une pension était même inexistante. La nou-

velle loi met à présent fin à cette limite dissuasive» selon Mieke Bruyninckx.

Les indépendants peut-être intéressés par un report de leur pension

Une analyse d'Acerta réalisée sur les données de la période 2008-2014 et portant sur 15 873 indépendants qui avaient pris leur pension entre l'âge de 60 et 70 ans, a notamment révélé que plus de 50 % des indépendants pensionnés continuaient à travailler après leur pension : la première année, cela représentait 51,25 % des femmes et 50,27 % des hommes.

Une opportunité pour les employeurs et les travailleurs

En principe, les travailleurs salariés gèrent également eux-mêmes leur carrière. Le contrat de travail ne prend pas automatiquement fin quand l'âge légal de la pension est atteint. Tant l'employeur que le travailleur ont la possibilité de mettre fin au contrat de travail à l'âge de la pension moyennant un délai de préavis plus court que d'habitude. Dirk Wijns, Directeur chez Acerta, commente : « Les employeurs ont-ils une idée du nombre de travailleurs qui seraient intéressés par la nouvelle loi ? Ont-ils déjà réfléchi à une stratégie à ce sujet ? Comment vont-ils aborder la chose ? Les questions ne manquent pas, mais c'est également l'occasion d'engager le dialogue et une possibilité d'élaborer soi-même une solution constructive. La ligne de fracture entre travail et pension se réduit à nouveau, mais la liberté de la combler pour les personnes intéressées s'agrandit. »

Une pension de 46/45 sera désormais possible

Dans notre pays, vous obtenez une pension complète après 14 040 jours prestés ou 45 ans de carrière (pension de 45/45). Si vous n'avez que 40 ans de carrière à l'âge légal de la pension de 65 ans, votre pension réelle est calculée selon la fraction de 40/45. Jusqu'à présent, il n'était pas possible de faire l'adaptation dans l'autre sens : 46/45 pour celui qui a travaillé 46 ans, etc. était impossible. Cela va changer à présent – à partir du 1er janvier 2019. Surfez sur acerta.be et trouvez votre partenaire RH.

Il y a toujours un bureau près de chez vous : Bruxelles, Charleroi, Libramont, Liège, Louvain-la-Neuve et Namur.

N'hésitez pas à nous contacter, par mail à l'adresse sales.bruwal@acerta.be

La checklist RGPD pour les RH : prêts pour mai 2018 ?

Non, le RGPD n'est pas un juron en langage SMS. Pourtant, chaque entrepreneur/se risque de jurer quand il ou elle devra appliquer le RGPD : le nouveau Règlement général sur la protection des données (en anglais, General Data Protection Regulation). Que signifie ce règlement pour votre entreprise et que peuvent faire les RH ?

Tout le monde, tous types de données, toutes les manières

Eh oui, le RGPD est d'application pour chaque organisation, grande ou petite (avec quelques nuances) qui traite des données de personnes – au sens large du terme, en digital ou papier. Et lorsque l'Europe parle de « personne », elle ne fait pas de distinction entre employés, fournisseurs, personnes de contact, etc. Donc :

- données RH classiques
- données issues d'images filmées
- données de log-in de badges, réseaux...
- données de localisation, ex. des employés en déplacement avec des véhicules
- données de GSM (utilisation d'équipements personnels de communication dans un contexte professionnel)
- recherche internet, e-mail, réseaux sociaux

Avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), l'Europe veut imposer des limitations aux entreprises et organisations qui collectent et gèrent des données personnelles de citoyens européens. Notre pays disposait déjà d'une législation relativement sévère en matière de protection de la vie privée. Mais si on retrouve déjà de nombreux principes de base du RGPD dans la loi belge actuelle, ceux-ci seront encore renforcés.

La RGPD ne va donc pas tout chambouler, mais en revanche, vous devez être prêt à l'appliquer d'ici à mai 2018. Cela signifie que vous devez pouvoir indiquer quelles données vous collectez, comment vous les utilisez et comment vous les protégez.

13 étapes vers la conformité au RGPD

La Commission vie privée a établi un plan en 13 étapes. En collaboration avec le bureau d'avocats FieldFischer, nous avons remanié ce plan en une checklist pratique pour vous. Ainsi, vos RH ne seront pas prises au dépourvu au moment venu, d'autant que les contrôles pourraient devenir plus stricts.

Téléchargez la checklist sur notre blog Team HR via notre site www.tempo-team.be et préparez vos RH au RGPD d'ici à mai 2018.



AUDI Q2

4,1-6,4 L / 100 KM - 109-146 G CO2/KM

◆ DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.

*Consommation de carburant & Émissions de CO2: Pour plus d'informations, consultez le «Guide de la consommation de carburant, des émissions de CO2 et de la consommation électrique des voitures neuves» disponible gratuitement chez tous les Partenaires Audi et à la DAT (Deutsche Automobil Treuhand GmbH, Hellmuth-Hirth-Str. 1, 73760 Ostfildern-Scharnhausen) (www.dat.de). Les écarts entre les valeurs officielles issues de la procédure d'homologation standardisée et les valeurs réelles dépendent de multiples facteurs et notamment l'équipement du véhicule, les conditions de roulage et le style de conduite. Informations environnementales (A.R. 19/03/2004); www.audi.be

Braine-l'Alleud

Genappe

Pattyn
AUTOMOBILES
www.pattyn-automobiles.be

Nivelles

Waterloo

Le nouveau T-Roc

www.volkswagen.be



5,1-6,7L/100KM - 117-153 G CO2/KM

◆ DONNONS PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ.

*Autonomie selon NEDC. Variation de l'autonomie sur le trajet donné en fonction des facteurs suivants : style de conduite, vitesse, emploi de consommateurs de confort/d'accessoires, température extérieure, nombre d'occupants/charge embarquée, sélection du profil de conduite (Normal, ECO, ECO+) et topologie. Informations environnementales (A.R. 19/03/2004); www.volkswagen.be



Volkswagen

MOBILITE

Le E-Bike, un investissement déductible à 120% pour votre entreprise !

Le vélo d'entreprise gagne en intérêt comme un des instruments de modération de nos coûts salariaux.

L'effet d'optimisation du salaire se traduit également par des chiffres :

dans le top 15 des formes de salaire alternatives, le vélo à assistance électrique occupe la cinquième place !

Si vous optez pour l'investissement dans un E-bike, sachez que les frais encourus, tant pour l'achat, les accessoires et les entretiens, sont déductibles à 120%.

And the winner is ... résultats de notre ACTION MOBILITE : Les gagnants sont :

1er Prix Vélo électrique offert à Ariane Vivone APN lors du Conseil d'Administration de Nivelles Entreprises le 8 novembre 2017

2ème Prix : Abonnement Spotify offert à Nathalie Meessen de la Maison de la Montagne

Spéciale ACTION MOBILITE
DU 16 AU 22 SEPTEMBRE 2017

Encourageons le co-voiturage!

Zoning Nord Nivelles
Zoning Sud Nivelles
...et toute autre entreprise :-)

Info sur www.nivellesentreprisesmobilite.com

Concours Photos
Envoyez-nous votre meilleur selfie co-voiture
Et gagnez de nombreux prix !

Avec la participation de:

Le Grabang wallon | ESPACE BIKE | agcom.be

NIVELLES ENTREPRISES



www.espacebike.be



TESTEZ UN VÉLO électrique!

Gratuit
pendant
15 jours



**Mettez-vous au courant:
Jetestelelectrique.be!**



Wallonie



Petit déjeuner du 23/01: Closing : « Suis-je prêt pour passer la main ? »

Suis-je prêt à arrêter ?

Après plusieurs décennies à construire et développer sa société, ce n'est pas toujours facile d'abandonner «la mariée». Vendre sa société, c'est mourir un peu vous diront certains patrons. Il faut donc que la décision soit mûrement réfléchie pour ne pas reculer le jour J.

Est-ce que l'entreprise peut continuer sans moi ?

Souvent, si pas toujours, le patron est le premier arrivé mais aussi le dernier à partir de l'entreprise. Sans compter que les soirées et les week-ends sont souvent bien remplis. Il est sur tous les fronts en même temps : au commercial avec les gros clients, à l'atelier pour faire avancer la production et au bureau pour tenir les chiffres à l'œil. Quitter sa société, c'est aussi le risque de laisser un grand vide après son départ si celui-ci n'est pas préparé.

Est-ce que mon entreprise est vendable ?

L'attrait des acquéreurs pour une entreprise repose sur de multiples facteurs : son positionnement, sa clientèle, son organisation, son personnel, son outil de production, ses permis et autorisations et, last but not least, sa situation financière. Tout se vend mais avec plus ou moins de facilité et de rapidité selon la qualité intrinsèque de la société.

Que vaut mon entreprise ?

Il y a plusieurs façons de déterminer la valeur d'une entreprise. Certaines méthodes se basent sur le patrimoine de la société : son immobilier, son équipement, son stocks, sa trésorerie, ... sous déduction de ses dettes financières et d'exploitation. D'autres méthodes privilégient par contre les rendements qui se dégagent de l'entreprise et sur sa capacité à rembourser son prix sur la période la plus courte possible. Sans oublier que la valeur reste quelque chose de théorique et que le prix réel dépend du marché et du résultat de la négociation.

Comment mettre mon entreprise en vente ?

Pour trouver un acquéreur, il faut forcément faire savoir que l'entreprise est à vendre et approcher des candidats potentiellement intéressés. Cette idée effraie beaucoup de patrons qui souhaitent que leur démarche reste tout à fait confidentielle. Il faut donc utiliser les bons canaux et cibler tant que possible ses contacts.

Pour répondre à ces questions, Nivelles Entreprises organise le 23 janvier 2018, un petit déjeuner qui sera animé par Closing, cabinet spécialisé en cession d'entreprises (www.closing.be), avec le témoignage d'Olivier Morelle, entrepreneur et ex-président de Nivelles Entreprises qui a vécu plusieurs transmissions, à la fois comme cédant et comme repreneur.

L'IBW n'existe plus ! Vive inBW !

InBW, c'est le résultat de la fusion entre l'IBW (Intercommunale du Brabant wallon) et l'IECBW (Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant wallon), opérée au 1er janvier 2018, pour encore mieux servir la population.

L'IBW s'est développée autour du développement économique et territorial, de l'assainissement des eaux usées et de la collecte, le tri et la valorisation des déchets des ménages.

L'IECBW, société publique de production et de distribution d'eau potable, dessert près de 220.000 habitants sur 12 communes en Brabant wallon et une en Hainaut.

Plus d'infos : www.inbw.be
Enlèvement des déchets :
n° vert 0800/49 057 ou valmat@inbw.be.

Tribune chez eux le 18 octobre 2018

La signalisation dans le zoning Nivelles Sud

2018 verra une grande remise en ordre de la signalisation dans le zoning de Nivelles Sud. Cette signalisation concerne toutes les entreprises du zoning Nivelles Sud. Aussi, l'asbl a mis en place une adresse email à laquelle vous pouvez envoyer outre les demandes de signalisation, des informations sur tout dysfonctionnement tel qu'un poteau abimé ou tombé. Cette signalisation est régie par le règlement adopté par le Conseil Communal de Nivelles en sa séance du 18 décembre 2000 disponible en intégralité sur le site de nivelles-entreprises.be.

En résumé, ce règlement précise :

Seule l'asbl « Nivelles Industries » lire « Nivelles Entreprises » est habilitée à faire procéder au placement de la signalisation de « proximité ».

Seuls les signaux F34a sont autorisés

A l'entrée de la rue dans laquelle elle est implantée ainsi qu'aux différents carrefours situés sur celle-ci, des panneaux de type F34a reprenant le nom de l'entreprise ainsi que le numéro de police de son bâtiment principal.

Les signaux F34a ne pourront porter d'autres indications que le nom de la firme concernée, le numéro de police de son bâtiment principal à l'exclusion de toute autre mention telle une flèche directionnelle ...

Les panneaux non conformes et/ou placés par des tiers seront immédiatement enlevés aux frais de leur propriétaire par les services techniques de la Ville. Les poteaux supportant les signaux F34a et les synoptiques sont la propriété de l'asbl Nivelles Entreprises.

signalisation@nivelles-entreprises.be

The wall

A louer dans un immeuble moderne zoning Nivelles sud :
Entrepôt de 755 m² à 1500 m²
Bureaux : 52 m²
Présence continue pendant les heures de bureau.
Contact : Michel Hasson :
0475/48.51.70.

Regus & Nivelles Entreprises
Partenariat commercial
infos :
cedric.schepens@regus.com

Nivelles Entreprises
& Pierre Kroll
au Waux-Hall
le jeudi
29 mars 2018

Envie de publier
une info ?
[karine.leemans@
nivelles-entreprises.be](mailto:karine.leemans@nivelles-entreprises.be)

Agenda Evénements
& inscriptions
sur [www.nivelles-
entreprises.be](http://www.nivelles-entreprises.be)

Go2REVE

RÉSEAU ENTREPRISE VERS ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
RÉSEAU ENSEIGNEMENT VERS ENTREPRISE

Partager les expériences et les savoir-faire avec les élèves ?
Passer le relais des connaissances ?
Activer des compétences ?
Découvrir une perle ?

Go2REVE, c'est la volonté de rapprocher les jeunes de l'enseignement secondaire du monde de l'entreprise par :

- L'accueil des stagiaires
- Les visites d'entreprises
- Le dialogue avec un chef d'entreprise en classe.

Si vous décidez d'accueillir un stagiaire, allez directement sur www.go2reve.be
Un formulaire très facile à remplir vous permettra de donner la description du stage et de votre entreprise.

Vous souhaitez devenir un témoin ou accueillir des élèves pour visiter votre entreprise : www.go2reve.be

Des questions ? catherine@go2reve.be



www.go2reve.be

Village n°1

ENTREPRISES

www.levillage1.be

Back Office Services :

Logistique documentaire

- Scanning de documents (A4, plans, livres,...)
- Encodage et traitement de données

Call Center

- Appels entrants et sortants



Contact:

02/388 05 30

bos@levillage1.be

Prix compétitifs et prestations également chez le client

« La nouvelle loi réglementant la sécurité privée et particulière a été définitivement approuvée au T2 2017. Elle remplace intégralement la loi Tobback du 10 avril 1990. »

Le secteur de la sécurité privée est en plein essor et il s'est énormément professionnalisé au cours des dernières années. Aujourd'hui, les sociétés de gardiennage contribuent clairement à la sécurité intégrée et sont plus que jamais des partenaires professionnels s'agissant de soutenir la police et les services de sécurité. Il est donc nécessaire de disposer d'une réglementation clairement définie qui tienne compte des dernières évolutions. L'ancienne loi sur la sécurité privée et particulière existait depuis près de trente ans et avait déjà été modifiée à plusieurs reprises, sans toutefois vraiment évoluer avec le secteur. Elle était donc dépassée. L'accord de gouvernement fédéral de 2014 a jeté les bases d'une réforme en profondeur et en juin 2017, la nouvelle loi a été votée à la Chambre des Représentants. La nouvelle loi réglementant la sécurité privée et particulière a été appelée « Loi Jambon ». Elle établit une distinction entre treize activités de gardiennage.

Securitas et ses représentants sont à

votre disposition afin de vous expliquer cette nouvelle loi et préciser les changements par rapport à l'ancienne loi. »

Deux nouvelles activités :

1/ La fouille de biens mobiliers ou immobiliers, à la recherche d'appareils d'espionnage, d'armes, de drogues, de substances explosives, de substances qui peuvent être utilisées pour la fabrication de substances explosives ou d'autres objets dangereux.

Il s'agit d'une fouille préventive de locaux et de services. De cette manière, le législateur souhaite réduire la charge de travail des services de police.



2/ la commande de moyens techniques qui sont mis à la disposition de tiers en vue d'assurer la sécurité.

Attention: la simple fourniture de ces moyens techniques n'est pas considérée comme une activité de gardiennage. Ce n'est le cas que si on met également à disposition un agent de sécurité. Bien évidemment, le mandant doit être autorisé à utiliser ces moyens techniques sur le lieu et dans les circonstances concernées.

SECURITAS
partenaire de Nivelles Entreprises

Rue de la Technique 15 - 1400 Nivelles
Tel: +32 2 263 55 00 - Fax: +32 2 263 54 55

Agenda 2018

Tribunes
de Nivelles Entreprises

Événements et inscriptions sur www.nivelles-entreprises.be

18/01

WOOH-CC LEX-PL RIGAUX

Adresse du jour:
Rue Joseph Luns, 12
1400 Nivelles
Traiteur: La Hagoulle

22/02

CERPAN - NOV OFFICE

Adresse du jour:
Avenue Robert Schuman, 211
1400 Nivelles
Traiteur: Atelier Toké

15/03

SHOPPING NIVELLES

Adresse du jour:
Chaussée de Maris, 18a
1400 Nivelles
Traiteur: La Vie Parisienne

19/04

VOLTS

Adresse du jour:
Chaussée de Namur, 55
1400 Nivelles
Traiteur: L'Éveil des 5 Sens

17/05

AG Nivelles Entreprises

Adresse du jour:
A confirmer
Traiteur: A confirmer

21/06

E TRIBUNE

Adresse du jour:
A confirmer
Traiteur: A confirmer

30/08

Tribune de fin d'été

Adresse du jour:
A confirmer
Horaires exceptionnel à confirmer
Traiteur: A confirmer

20/09

APN

Adresse du jour:
Rue du Commerce, 15
1400 Nivelles
Traiteur: L'Éveil des 5 Sens

18/10

IBW

Adresse du jour:
Rue de la Région, 10
1400 Nivelles
Traiteur: Emmanuel Robiette

15/11

TRANSELEC GROUP

Adresse du jour:
Rue du Bosquet, 31
1400 Nivelles
Traiteur: Atelier Toké

20/12

LA VILLE - CINEMA

Adresse du jour:
Rue de Solgnies
1400 Nivelles
Traiteur: Emmanuel Robiette

Agenda 2018

Petits-déjeuners
de Nivelles Entreprises

Cap Inno: rue de l'Industrie, 20 1400 Nivelles
(au fond du parking à droite du bâtiment)

23/01

Closing:

« Sûs-je prêt pour passer les mois de l'été ? »
Orateur: Thierry DEHOUT

01/02

Egrogolis:

« Leadership et intelligence collective, des compétences critiques pour les Managers d'aujourd'hui et surtout... de demain »
Orateur: Michael Ameyre

20/03

Avocats Janssens:

« Les responsabilités du dirigeant d'entreprise dans l'entreprise en difficulté »
Orateur: Maître Yannick Alsteens

24/04

Canon:

« GDPR (Loi du 25 mai 2018) »
Co-présentation Cabinet d'Avocats Janson & Baugniet
Orateurs: Michel Peeters & Maître Thierry Logneux

08/05

Dinétiq:

« Végétarisme, végétalisme, flexitarisme, véganisme... »
Oratrice: Marie-Noëlle Pimay

05/06

Quality Training:

« Découvrir comment créer et animer un webinar »
Oratrice: Marie Vandenbergh

11/09

Acerla:

Selon Actualité sociale
Orateur: à confirmer

04/10

Cross Fit:

« Santé et Sport en entreprises »
Orateur: Yves Patte

06/11

Ezeze:

« La Transformation digitale »
Orateur: Denis Steisel

11/12

Deloitte:

Selon Actualité
Orateur: à confirmer

Agenda Événements

de Nivelles Entreprises

Quelques dates importantes:

29/03: Pierre Kroll & Nivelles Entreprises

17/05: AG

15/06: 6^{ème} Challenge Nivelles Sports Entreprises

fin octobre: Visite culturelle

21/11: Cocktail des Entrepreneurs

Consultez régulièrement le www.nivelles-entreprises.be

Notre agenda sera encore étoffé dans les mois à venir. Toutes modifications vous seront honorées.

Nos Tribunes débutent à 12h15.
Réservation obligatoire sur www.nivelles-entreprises.be
Réservation équivalant à facturation P.P: 40€ TVAC (Montant de paiement direct de la Tribune lors du colloque)

Tous nos petits déjeuners auront lieu chez Cap Inno, débutant à 8h30 pour se clore à 10h au plus tard.
Ces séances d'informations sont offertes gracieusement par Nivelles Entreprises.
Réservation obligatoire sur www.nivelles-entreprises.be



ENFIN UNE AGENCE ÉVÉNEMENTIELLE À PROXIMITÉ DE CHEZ VOUS !

**CORPORATE
EVENT**

**COMMUNICATION
PARTNER**

**STAND &
LOGISTIC**

**FIELD
MARKETING**



**INSTALLATION
DANS LE ZONING
SUD DE NIVELLES**

OÙ NOUS TROUVER ?

Chemin de la vieille Cour
84 à 1402 Nivelles

Et sur www.2perfection.eu

NOTRE ADN

Une équipe professionnelle à taille humaine. Flexibilité et proactivité.
Créativité et originalité. Le tout visant à l'atteinte de vos objectifs (ROI) !

Sus à l'absentéisme

La solution : le bien-être au bureau !

Bien-être au bureau

Les entreprises doivent être de plus en plus compétitives. Ce challenge permanent repose notamment sur la capacité à offrir des produits et des services de qualité. Cela n'est possible que si les conditions de travail sont de bonne qualité, elles aussi. Une mauvaise qualité de vie au travail coûte autant à l'employeur qu'au travailleur : le stress, les troubles mentaux et les troubles musculo-squelettiques sont les causes de maladie et d'absentéisme les plus fréquentes.

Il n'y a pas que les pertes économiques à envisager. Chaque travailleur qui s'absente pour une maladie de longue durée représente une perte en terme de compétences et de connaissances pour l'entreprise.

En tant qu'employeur, HR-manager, membre de la ligne hiérarchique, représentant des travailleurs, quel est notre rôle ? Que pouvons-nous faire dans nos entreprises pour garantir le bien-être de chacun ? Chaque entreprise ou institution doit évaluer, prévenir et gérer les risques professionnels sur base de la loi du 4 août 1996 relative au bien-être au travail.

Mieux vaut prévenir que guérir...

Pour être efficace, il faut adopter une démarche par étapes et de façon concertée. Cette démarche doit être adaptée au contexte de l'entreprise, à sa taille, à ses spécificités. Vous voulez savoir comment vous y prendre ? Par où commencer ? Entourez-vous de spécialistes.

Le bien-être au travail est défini comme l'ensemble des facteurs relatifs aux conditions de travail dans lesquelles le travail est exécuté :

- sécurité au travail
- protection de la santé du travailleur
- charge psychosociale occasionnée par le travail
- ergonomie
- hygiène du travail,
- embellissement des lieux de travail

La loi sur le bien-être et le code sur le bien-être au travail

La loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail est la loi de base dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail. Cette loi, également appelée la «loi bien-être», crée en effet un cadre dans lequel des arrêtés d'exécution sont pris. Ces arrêtés d'exécution sont pour la plupart rassemblés dans le Code sur le bien-être au travail (code).

Parlons d'ergonomie !

L'ergonomie consiste à adapter le travail,

les outils et l'environnement à l'homme... et non l'inverse ! Faire de l'ergonomie consiste à caractériser la relation entre l'être humain, qu'il soit opérateur, usager, client... et un outil ou un produit dans un contexte, un environnement, un lieu de vie, en vue de concevoir les outils et systèmes les plus appropriés à l'usage qui peut en être fait (facile à utiliser, sans risque pour la santé) et à la finalité pour lesquels ils sont conçus (efficacité, efficience).» ; L'ergonomie est l'étude scientifique de la relation entre l'homme et ses moyens, méthodes et milieux de travail. Son objectif est d'élaborer, avec le concours des diverses disciplines scientifiques qui la composent, un corps de connaissances qui dans une perspective d'application, doit aboutir à une meilleure adaptation à l'homme des moyens technologiques de production, et des milieux de travail et de vie.»

Du grec, ergon, le travail et nomos, la loi, conjointement science et méthodologie, l'ergonomie s'attache à comprendre comme à gérer l'activité humaine. Contextes, espaces, gestes, organisation, outils, produits... elle en explique les interactions et mécanismes fondamentaux. A cette fin, l'ergonomie en réfère simultanément à nombre de disciplines scientifiques sur le fonctionnement humain telles la psycho-sociologie, la physiologie, la psychologie cognitive... et utilise diverses techniques telles l'ingénierie, l'informatique, l'architecture...et l'aménagement de cadre de vie professionnelle.

La prévention des risques professionnels et la préservation de la santé au travail recouvrent plusieurs aspects du travail, qui eux-mêmes sont liés à l'organisation et à l'efficacité même de l'entreprise. Ainsi, moins la santé (ou plus largement la manière de travailler des salariés) est prise en considération, plus le risque sera important qu'il y ait des incidents, des accidents, ou des difficultés à accomplir correctement et efficacement les tâches dans les délais impartis.

De même, l'augmentation d'incidents ou d'accidents ou encore l'apparition de pathologies articulaires (Troubles Musculo-Squelettiques) peut laisser présager une prise en compte déféctueuse du facteur humain dans certaines évolutions de l'entreprise. L'entreprise s'adapte aux exigences des marchés, ajuste sa production, modifie et optimise ses processus pour rester performante. Les risques professionnels évoluent en parallèle ; la modernisation d'une ligne de fabrication, la création d'un nouvel atelier vont modifier les habitudes de travail, les automatismes, les précautions habituelles, cela va engendrer plus de risques qu'il faudra anticiper et dont les processus

devront tenir compte.

Le bien-être au travail en respectant 5 enjeux majeurs

L'image de votre entreprise, votre espace de travail met en valeur votre culture d'entreprise, l'environnement peut servir à communiquer et à véhiculer votre image auprès des personnes internes et externes à votre entreprise. L'organisation de l'espace, il est aujourd'hui important d'optimiser chaque m2 de votre société avec une diversité d'espaces comportant différentes fonctions.

Le bien-être, les chiffres parlent ! 89% des employés estiment que leur cadre de travail a un impact important sur leur efficacité et 83% affirment qu'il agit sur leur motivation quotidienne. Le Respect et la transparence, veiller à recevoir des études et offres en fonction de votre budget. Une recherche permanente et des relations directes avec des fabricants choisis pour leur fiabilité et grande expérience professionnelle sont de réels atouts pour choisir votre futur partenaire bien-être. L'engagement pour le futur, adoption d'un comportement responsable vis-à-vis de l'environnement. Tout doit être mis en œuvre pour répondre aux attentes des clients tout en réduisant l'impact sur la planète. Philosophie du « Cradle to Cradle » en choisissant des matériaux réutilisables, afin de minimiser la consommation d'énergie, de matériaux et d'eau pour réduire les émissions de CO2.

Depuis des années, WOOH exerce cette compétence et ce pour tout secteur d'activité nécessitant un ou plusieurs espaces de travail, nous nous adressons à tout type de structure. (Particuliers, entreprises tertiaires, professions libérales, établissements scolaires, industries...) Nous nous occupons de la gestion de votre projet de A à Z, en passant par l'accueil, l'espace opérative & direction, l'acoustique, la collectivité & salle de réunion, le cloisonnement, l'éclairage ... Nos architectes d'intérieur s'occupent de la réalisation plan 2D, image 3 D avec rendu de matière, pour une vision réaliste de votre projet. Notre équipe possède une formation en ergonomie afin de vous guider vers des produits mieux adaptés au style de vie de votre entreprise.

Wooh Original Office Store,

notre showroom de plus de 800 m² exposant de nombreux concepts d'aménagement pour les entreprises, situé au n° 12 rue Joseph Luns à 1400 Nivelles.

Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 18h00. Samedi uniquement sur rendez-vous.

02 389 10 60
www.wooh.be



JEUDI 25 JANVIER

3^{ème} Networking à l'Argayon

Quand le tennis rencontre le Business

Le **Business Club de l'Argayon** est un réseau de chefs d'entreprises, consultants, professions libérales et autres décideurs qui partagent une passion pour le tennis ou qui désirent découvrir ce merveilleux sport. Notre objectif est de combiner ces deux éléments et de faciliter les échanges entre sociétés et décideurs autour de cette petite balle jaune et ses valeurs.

Programme :

11 h - 12 h : Tennis, **jouez avec Xavier Daufresne et Gabriel Gonzalez**

12 h 30 - 14 h : apéro + lunch (plat - dessert - boisson)

Prix par personne :

Tennis - Apéro : 20 € t vac

Apéro - Lunch : 30 € t vac

Tennis - Apéro - Lunch : 50 € t vac

Inscriptions : xavier.daufresne@argayon.com

Notre prochaine date : jeudi 08 mars 2018



B2BW CONNECT

Le Rallye Speed Business du Brabant wallon

Des rencontres ciblées et utiles - Un événement qualitatif et innovant



Speed Business du 22 septembre 2017

Avez-vous aujourd'hui un besoin particulier ?

Une problématique à résoudre ?

Un challenge à relever ?

en collaboration et
avec le soutien de

Canon



Le Brabant wallon

Le B2BW CONNECT est une réelle opportunité de vous connecter aux clés de votre développement.

En fonction de votre profil et de vos besoins, vous irez à la rencontre de personnes et projets sélectionnés pour vous. Vous vous connecterez de manière ludique, originale et innovante, le tout dans un esprit d'entraide et de collaboration faisant progresser les projets et sociétés de chacun !

Vendredi 2 mars 2018 de 16h15 à 20h00

B19 BRABANT WALLON: Rue Leon Fournet, 20 1342 Limelette (Club Justine Henin)

PARTICIPATION - Lunch compris dans ce prix WWW.B2BWCONNECT.BE

40€ HTVA pour les membres des associations d'entreprises du Brabant wallon

100€ HTVA pour les non-membres

Programme prévisionnel:

16h15 - 16h45: Accueil

16h45 - 17h00: Mot d'accueil et présentation de l'activité

17h00 - 19h00: Speed Business

19h00 - 20h00: Walking Dinner

Les associations
d'entreprises
du Brabant wallon

